

Rapport de la sous-commission du budget 2016

Dicastère de Mme Sylvia Morel

Composition de la sous-commission

Membres: Sarah Blum **POP**
Marc Schafroth **UDC**
Pierre-Alain Borel **PS** – Rapporteur

La sous-commission s'est réunie le mardi 20 octobre en présence de Mme Sylvia Morel et des chefs de services suivants:

Mmes Sylvène Aeschlimann et Séverine Bippert.

MM. René Barbezat, Laurent Frascotti, Joseph Mucaria, Fernando Soria et Eric Tissot.

Remarques générales

Par rapport à la présentation du budget, le Conseil communal a décidé de ne pas inclure les reports de charge décidés par l'Etat, dans la mesure où ils doivent encore faire l'objet d'une décision par le Grand Conseil. Le montant en jeu est de CHF 4'309'100.-. Par ailleurs, le Conseil communal souhaite présenter un budget qui reflète la situation réelle de la Ville en excluant les charges "extraordinaires" telles que celles liées à l'emprunt DEPFA ou à Prévoyance.ne.

Ces charges feront l'objet de provisions "particulières" qui devraient pouvoir être compensées par une réévaluation de certains postes du bilan, comme les terrains ou les immeubles, ceci dans le cadre du passage à MCH2, puisque le principe est d'inscrire ces éléments à leur vraie valeur.

Toutefois, ces éléments doivent encore faire l'objet d'une négociation avec l'Etat pour savoir si ce dernier accepte cette manière de faire.

Dans son projet de budget, le Conseil communal a également tenu compte d'un remboursement de CHF 800'000.- environ, en raison du différentiel de couverture entre l'ancienne caisse de pension communale et les autres caisses qui ont constitué Prévoyance.ne.

Le projet de répartition ayant été porté devant le Tribunal cantonal, on peut s'attendre à une décision en 2016.

122 – Service de l'Economie

Le nouveau chef de service travaille à 90%. Son activité est principalement dédiée à resserrer les liens entre la Commune et les entreprises, mais également entre elles.

Le concept "Up La Chaux-de-Fonds", dont la prochaine édition se déroulera en novembre, devrait être réédité deux fois par an. Les thèmes traités, comme par exemple l'innovation en lien avec le CIFOM, sont destinés à retisser les liens entre la Ville, les acteurs économiques et la formation, mais aussi à favoriser les collaborations et les synergies entre les entreprises de la ville. Ces manifestations devraient être organisées et financées par des soutiens privés.

Par ailleurs, le service de l'Economie cherche aussi à resserrer les relations avec la Promotion économique du Canton, notamment en se profilant comme offreur de solutions pour l'accueil de nouvelles entreprises.

Le poste 34395010 "Prestations de services" correspond aux charges de l'immeuble de la rue de la Paix 152 dont une partie n'est pas occupée. Afin de compenser ce poste, il est envisagé de relever le prix du m² loué, qui actuellement est particulièrement attractif, ou encore de proposer des ventes par étage.

123 – Service informatique

Le chef de service doit partir en retraite à fin décembre 2015. Après l'examen de différents scénarios, il a été décidé de ne pas le remplacer.

Le SIEN, par l'intermédiaire de son chef de service deviendra l'interlocuteur direct de la Ville. Cette prestation sera payée par la Ville à hauteur de CHF 20'000.- pour 2016 et de CHF 15'000.- pour 2017. Pour la suite, un bilan de situation sera effectué afin de déterminer si cette solution doit être pérennisée.

D'un point de vue de la présentation des comptes, le compte 123 sera maintenu.

600 – Service financier

La prochaine introduction de MCH2 nécessite toujours un travail très important. La situation financière de la Ville n'arrange rien et fait que ce Service est régulièrement sur le devant de la scène et travaille constamment dans l'urgence.

Concernant l'emprunt DEPFA, la cheffe de dicastère et le chef du service financier ont rencontré les responsables de FMS–WM Service company, société allemande. Les interlocuteurs rencontrés n'avaient pas vraiment réfléchi à une solution pour sortir de cette situation, mais ils ont tout de même reconnu qu'il s'agissait d'un emprunt spéculatif et que le montage était, pour le moins, osé. Toutefois, ils n'avaient aucune solution à proposer dans la mesure où ils doivent s'en référer à l'Etat allemand qui est l'autorité supérieure.

Quelques jours plus tard d'autres représentants de FMS –WM Service company ont adressé au Conseil communal, une proposition encore plus inacceptable.

A ce jour, le Conseil communal a fait des propositions à FMS –WM Service company et attend une réponse. Le délai étant passé, la Ville lance une action judiciaire. Cette dernière risque cependant d'engendrer des frais importants, car il sera indispensable de faire appel à des spécialistes.

610 – Contributions

Les prévisions fiscales faites par la Commune à fin septembre ont été confirmées tant par le Service des contributions que par le Service des communes.

Avec des prévisions de recettes en baisse de 10 millions de francs environ, dont 1,4 millions pour les personnes physiques, on constate que ce sont essentiellement les impôts des personnes morales qui évoluent négativement.

Cette évolution s'explique, en grande partie, par la conjoncture morose, laquelle est encore aggravée par la réforme fiscale qui pénalise les centres urbains qui comportent de nombreuses places de travail. Ainsi, il devient de plus en plus évident que le système fiscal devrait être revu pour mieux tenir compte du lieu de travail par rapport au lieu de domicile.

Concernant les personnes physiques, la "stagnation" s'explique par une courbe des salaires qui évolue peu et en fonction des différentes déductions qui ont été introduites.

620 – Service des Ressources Humaines

Ce service qui a connu récemment le départ de sa cheffe de service a été passablement remanié.

Ainsi, si la fonction de cheffe de service a été reprise par l'adjointe de l'ex-titulaire, le poste, en termes de force de travail, n'a pas été remplacé.

Pour pallier ces réductions d'effectifs, le Service des ressources humaines sera moins sollicité dans la gestion des conflits, notamment impliquant des chefs de services. Par ailleurs, les responsables de dicastères seront également davantage impliqués dans la gestion de leurs collaborateurs et dans les recrutements.

L'ingénieur sécurité qui est parti ne sera pas non plus remplacé. Toutefois un effort important sur la sécurité sera effectué en s'appuyant sur des collaborateurs déjà en place au sein des différents services. Cette solution nouvelle ne devra pas être plus coûteuse, mais surtout elle devrait être beaucoup plus efficace.

A ce stade, la situation de la Ville ne se ressent pas sur le taux d'absentéisme. Toutefois, il existe une très grande inquiétude au niveau du personnel. De leur côté, les chefs de services craignent une recrudescence de l'absentéisme, lorsque les mois auront passé et que les différentes mesures touchant les collaborateurs auront été mises en œuvre et déploieront leurs premiers effets.

La réduction des salaires qui a été introduite, avec un seuil à CHF 5'000.- indépendamment du taux d'activité semble poser de nombreux problèmes d'application et est considérée comme très injuste par les collaborateurs. L'exemple de deux collaboratrices occupant des fonctions identiques, l'une à 100% qui sera touchée par la réduction et l'autre à 50% qui ne sera pas touchée, est mis en évidence.

La cellule d'écoute, mise en place il y a quelques années et qui est assurée par une psychologue indépendante, est toujours en fonction pour les collaborateurs.

De très gros efforts sont faits sur la gestion des effectifs. Toutefois ceux-ci sont largement contrebalancés par des augmentations liées à des exigences légales cantonales, essentiellement pour ce qui concerne les structures d'accueil.

630 – Contrôle financier

La responsable a beaucoup travaillé à la réévaluation du patrimoine financier et administratif pour permettre l'introduction de MCH2 au 1^{er} janvier 2016.

Les enjeux liés à la réévaluation sont très importants, car par exemple en cas de vente, il ne faudrait pas se retrouver face à des pertes. Il s'agit aussi d'avoir une vision à long terme afin de ne pas préteriter l'avenir de notre Commune.

De nombreuses questions devront encore être réglées avec le Service des communes et la fiduciaire.

Beaucoup d'éléments sont inter-reliés et rendus d'autant plus urgents en fonction de la nécessité de pouvoir présenter un budget qui entre dans les nouveaux mécanismes à la fin de cette année.

Service des espaces publics

La création d'un compte pour le nouveau Service des espaces publics est envisagée, mais l'introduction de MCH2 qui implique une répartition des charges par nature pose de nombreuses questions. Dès lors, il n'est pas certain que le nouveau compte puisse déjà être créé pour le budget 2016.

Ce nouveau service, présenté tout récemment, est encore en construction. Un des principaux avantages sera de faciliter les synergies entre les collaborateurs qui pour les uns ont beaucoup de travail en été (Espaces verts) et les autres davantage en hiver (Voirie).

La nouvelle organisation permettra dès l'hiver 2015-2016 d'alarmer 8 personnes de plus que l'année précédente. Ceci permettra de générer une économie de CHF 120'000.- puisqu'on pourra réduire les sollicitations vis-à-vis de tiers.

Par ailleurs, de nombreux chemins dans les parcs et au cimetière pourront, en fonction de leur utilisation plus ou moins régulière, ne plus être goudronnés. Ces chemins pourront également ne plus être déneigés et seront moins onéreux à entretenir. La fusion des services permettra aussi d'avoir des véhicules mieux adaptés au déneigement que ceux qui étaient jusqu'ici utilisés par les Espaces verts.

De nombreuses autres économies pourront encore être réalisées dans les années à venir.

Le chef de service prendra sa retraite à fin 2017. D'ici là, l'objectif est de mettre en place une organisation optimale. Dans ce laps de temps, les départs en retraite (8,6 postes) ne seront pas remplacés.

Pour compenser les réductions de postes, certaines tâches seront réduites ou supprimées. Ainsi, dans certains lieux, le nombre de fauchages sera réduit de 3 à 2 fois par année. La réfection des trottoirs sera confiée à une entreprise privée; les frais pouvant être couverts par les contrats avec les propriétaires.

Les chefs d'équipes et les cadres ont été pleinement associés à la réorganisation. Puis en fonction des affectations spécifiques, les collaborateurs concernés seront impliqués.

Actuellement la Voirie prête beaucoup de matériel pour les manifestations en livrant souvent gratuitement les éléments. L'idée est de revoir cette façon de faire, par exemple en continuant de prêter gratuitement, mais de faire payer les transports.

Le dépôt de neige par des privés à la décharge à neige sera facturé. Un rapport sera présenté fin octobre en ce sens au Conseil général.

Parmi les économies, on trouve également le projet de facturer la recherche d'objets perdus (porte-monnaie, clés, etc.) dans les conteneurs enterrés destinés aux poubelles.

Il est également prévu de réduire les subventions aux sociétés locales pour le ramassage du papier et du carton en passant de CHF 3'000.- à CHF 1'500.- ou encore de confier aux peintres de la Ville, moins sollicités au début du printemps et à la fin de l'automne, la pose et l'enlèvement des panneaux pour les mesures hivernales. Cette tâche, jusqu'ici effectuée par Alfaset, coûtait CHF 48'000.-.

On pourrait également augmenter la récupération des granits utilisés notamment pour les bordures de trottoirs afin de les réutiliser après les avoir retaillés.

Enfin, l'arrivée d'un nouveau camion à 3 essieux permettra de prendre en charge le transport des bennes de la déchetterie plutôt que de les confier au secteur privé.

700 – Administration

Les budgets sont très serrés. Ainsi, les abonnements divers et les cotisations aux associations ont été passés en revue et, cas échéant, résiliés.

710 – Voirie

En fonction des réorganisations prévues, les budgets devraient encore se réduire avec les années.

711 –Enlèvement de la neige

RAS.

715 –Service des ateliers

Lorsqu'il partira en retraite, le sellier ne sera pas remplacé.

725 –Déchets des personnes physiques

Il est prévu de réduire la part de l'impôt qui finance le traitement des déchets à 20% (seuil minimum) contre 25% actuellement. Cette décision devra encore être validée par le Conseil général. Compte tenu des réserves actuelles, cette décision n'aura pas d'effets sur le montant de la taxe payée par les citoyens, tout au moins pour ce qui concerne 2016.

La Commune reçoit beaucoup de courriers pour des amendes qui seraient injustifiées. La plupart du temps, les personnes expliquent qu'elles sont victimes d'un voisin peu scrupuleux ou de malchance. Le principe veut que la Commune délivre une amende. C'est dans un deuxième temps que la personne peut faire recours.

726 –Déchets des entreprises

RAS.

727 –Déchetterie intercommunale

La question est posée de savoir si certains déchets ne pourraient pas être valorisés, par exemple avec des brocanteurs. Des associations caritatives font déjà ce type d'activité. De plus, certaines personnes ne veulent pas forcément qu'on revende leurs objets. Les expériences faites par certaines autres Communes n'encouragent pas à se lancer dans cette voie.

Investissements

122 - Le déplacement de la conduite du SIVAMO permettrait ensuite d'avoir une parcelle intéressante à vendre.

710 - Il est possible que les vestiaires soient encore construits en 2015 et leur crédit impacterait donc le budget 2015.

Les travaux liés à la voirie, comme la réfection des routes ont été réduits au minimum.

Il n'est pas encore certain que le pont du Manège doive être refait dans l'immédiat. Des discussions sont encore en cours sur le délai des travaux et sur leur ampleur.

Au niveau du remplacement des véhicules pour le Service des espaces publics, il faudrait compter, en situation normale, un minimum de 1,5 million par an. Avec un montant de CHF 436'500.- budgeté pour les véhicules, cela n'est pas suffisant.

Pour les véhicules du Cimetière et pour les Espaces verts, les montants sont plus élevés que les propositions initiales (de CHF 185'000.- à CHF 240'000.- et de CHF 75'000.- à CHF 150'000.-). Ceci s'explique par le fait qu'en fonction de la fusion, le choix des véhicules a été réétudié afin qu'ils puissent être utilisés toute l'année (été comme hiver) pour des travaux différents.

Le rapporteur
Pierre-Alain Borel